

Séance publique du 25 septembre 2000

Délibération n° 2000-5774

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Quartier des pentes de la Croix-Rousse - Amélioration de la gestion de proximité - Convention avec la régie de quartier - Participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre des opérations de développement social urbain conduites depuis plusieurs années dans le quartier des pentes de la Croix-Rousse à Lyon 1^{er}, ont été réalisées plusieurs actions destinées à valoriser le patrimoine architectural et historique particulièrement riche de ce quartier et à améliorer le cadre de vie des habitants.

La configuration particulière de ce quartier a nécessité des moyens spécifiques dont la mise en œuvre a été confiée à la régie de quartier Croix-Rousse par la délibération n°1998-3792 en date du 28 septembre 1998.

Dans le but de renforcer les actions engagées en matière d'amélioration de la gestion de proximité au sein du quartier, le contrat de ville prévoit, au titre de la programmation 2000 la poursuite de l'action conduite par l'équipe d'agents de proximité et de correspondants de quartier au sein de la régie de quartier Croix-Rousse. Cette action consiste à participer et à inciter à l'amélioration du cadre de vie afin notamment de diminuer l'impact des dégradations et des actes d'incivilités.

Le coût global de cette opération, sous maîtrise d'ouvrage de la régie de quartier Croix-Rousse, est évalué à 850 000 F TTC, répartis conformément au tableau ci-après :

Action	Coût total (en F)	Etat (en F) (financement postes aidés CEJ et CES)	Région (en F)	Communauté urbaine de Lyon DSU (en F)	ville de Lyon DSU (en F)
équipe de gestion de proximité de la régie de quartier	850 000	330 000	120 000	200 000	200 000

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 1998-3792 en date du 28 septembre 1998 ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve la mise en œuvre des actions d'amélioration de la gestion de proximité dans le quartier des pentes de la Croix-Rousse telles que présentées ci-dessus ainsi que la participation financière de la Communauté urbaine à ces actions pour un montant de 200 000 F.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante avec la régie de quartier Croix-Rousse.

3° - La dépense prévisionnelle correspondante en fonctionnement sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine au titre de l'exercice 2000 et à inscrire au titre des autorisations de programme de l'année 2001 - compte 657 480 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,